



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Beneficiaires

Question écrite n° 38718

Texte de la question

M Jacques Barrot attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le fait que le principe de territorialité qui régit l'attribution des prestations familiales françaises est susceptible de constituer un frein à l'expatriation de salariés français, laquelle est pourtant indispensable au développement de nos exportations et donc à la prospérité de l'économie nationale. Ce frein joue tout particulièrement dans les pays où les prestations familiales locales sont très faibles et où le coût de l'éducation des enfants est très élevé. Aussi il lui demande s'il n'estime pas nécessaire de mettre à l'étude une extension du bénéfice des prestations familiales aux salariés français à l'étranger qui pourrait prendre en quelque sorte la forme d'une assurance volontaire prestations familiales.

Données clés

Auteur : [M. Barrot Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38718

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1384